

Je tiens à remercier la Chambre de m'avoir donné la chance de parler de certaines des leçons que m'ont enseignées, dans la vie, les différents organismes bénévoles dont j'ai fait partie et les autres. Je sais que tous les députés voudront se joindre à moi non seulement pour féliciter les bénévoles de leur dévouement, mais encore pour adopter le projet de loi ou lui permettre de passer à l'étape suivante; ce serait un signe que le gouvernement et l'ensemble des députés sont convaincus de l'urgence de développer et de favoriser cette grande ressource. Cette ressource mérite d'être exploitée tout autant que nos ressources naturelles dont il est si souvent question, car si on la néglige, ce n'est pas par des moyens budgétaires que nous pourrions remplacer les œuvres qui font de notre société la collectivité compatissante et humanitaire que nous affectionnons.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au dernier orateur. S'il est vrai que j'approuve les objectifs de son bill, je voudrais cependant qu'il me dise comment la nouvelle commission pourra coexister avec l'actuel Conseil consultatif national du bénévolat? Le nouvel organisme va-t-il remplacer l'autre, vont-ils fusionner ou vont-ils coexister?

M. McLean: Je pense, monsieur l'Orateur, que la commission examinera les témoignages déjà recueillis comme, par exemple, l'importante étude du gouvernement intitulée «Gens à l'œuvre» et les rapports du conseil actuel. Elle recommandera au ministre des Finances des décisions qui s'imposent en matière budgétaire, des décisions politiques qui relèvent du cabinet à l'égard de biens et de services qu'il pourrait autoriser de fournir. Ainsi la commission serait établie en vue d'une tâche précise à accomplir dans un délai assez bref, tâche qui ne consisterait pas à reprendre le travail des conseils, mais plutôt à transformer les faits en action politique pour éviter d'accumuler davantage de rapports et de mémoires qui ne débouchent sur aucune action concrète et qui sont sources de frustrations.

M. Kelly: Une autre question si vous permettez, monsieur l'Orateur. Dans ce cas, la commission ne verrait le jour que pour une seule fin et sa tâche accomplie, elle disparaîtrait tout simplement; est-ce exact? Sa durée ne serait pas limitée, elle n'existerait que pour six ou huit mois et disparaîtrait ensuite.

M. McLean: Monsieur l'Orateur, le projet de loi ne prévoit qu'une période d'au plus six mois, et si la commission était en mesure de présenter ses recommandations au ministre des Finances au bout de trois mois, elle cesserait d'être après ce délai. Naturellement, comme un bill privé ne peut prévoir de dépenses, je recommande la mise sur pied d'un mécanisme permettant d'examiner les projets du gouvernement, de notre parti au moment où nous étions au pouvoir, et de faire des recommandations sans que nous ayons à attendre d'autres rapports. Par conséquent, l'existence de l'organisme serait limitée.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots du bill, que j'approuve, et je voudrais insister sur l'esprit dont s'inspire le bill et sur quelques-unes des idées que le député de Waterloo (M. McLean) a exprimées au cours des quelques dernières minutes.

Le député a rappelé certaines déclarations dénuées de tout sectarisme politique que le secrétaire d'État (M. Fox) a faites sur le bénévolat et il a décrit en termes très élogieux le climat

que le ministre a créé. Je voudrais rendre le compliment au député de Waterloo qui, par son discours exempt de tout esprit de parti, a bien démontré la valeur qu'il attache au bénévolat et à l'amélioration de la vie communautaire. Il mérite des félicitations pour l'esprit dans lequel il aborde évidemment cette question.

Nous souscrivons tous, je crois, au principe sur lequel s'appuie le bill. Le député parle du difficile équilibre entre les secteurs public et privé, et en tant que député de Mississauga, j'ai pu constater depuis un an une différence sensible d'atmosphère entre ma circonscription et, par exemple, la ville de Toronto. Dans ma circonscription, on attache beaucoup d'importance au bénévolat et à la participation du citoyen à l'avancement de la collectivité. Ailleurs, comme à Toronto, le gouvernement intervient peut-être davantage et prend une part plus active à la vie communautaire, mais à Mississauga, le gouvernement a tendance à encourager les groupes locaux et à leur laisser faire le travail eux-mêmes.

● (1620)

Je peux dire sans me tromper que dans ma circonscription, nous aimons mieux que les bénévoles dirigent les activités communautaires et que le gouvernement fournisse les installations. Nous préférons que les bénévoles se chargent des activités et de la direction. Il y a littéralement des milliers de personnes qui œuvrent dans toute une gamme de mouvements bénévoles à Mississauga. Nous avons la plus grosse ligue de soccer du pays. Il y a les foires locales et les programmes d'action sociale.

Par exemple, je songe à l'action concertée du gouvernement fédéral et des bénévoles à Mississauga pour aider les réfugiés vietnamiens. Les familles à bénéficier d'une aide financière et à recevoir une certaine formation grâce aux programmes fédéraux sont nombreuses. Elles ont pu s'installer dans la collectivité grâce aux grands efforts et au dévouement des églises, des clubs philanthropiques, des clubs sociaux et des particuliers qui leur ont fourni vêtements et logement, en plus de les renseigner sur les services médicaux et sociaux et sur les écoles de la région. Mais surtout, les bénévoles sont devenus les amis de ces familles. Nous avons appliqué cette méthode avec beaucoup de succès dans la région de Mississauga où le gouvernement a facilité l'action des bénévoles.

Ma circonscription recèle d'un bon nombre d'autres exemples de ce genre. Par exemple, c'est dans ma localité que le plan directeur de l'aéroport de Toronto a été dévoilé. A vrai dire, ce plan vise à faciliter le voisinage de l'aéroport de Toronto. Il faut en savoir gré aux efforts laborieux des bénévoles et des groupes de contribuables.

Au cours des dix dernières années, ils ont essayé de faire comprendre aux fonctionnaires du ministère des Transports que l'aéroport ne servait pas uniquement les compagnies aériennes, mais aussi la localité. La contribution de ces groupes de bénévoles à l'amélioration de la qualité de la vie à Mississauga, Etobicoke et Brampton a été considérable. Il faut leur savoir gré de leurs efforts; en effet, ce sont eux qui se sont rendus à l'aéroport pour réclamer l'amélioration des installations. Ce sont là de bons exemples de la façon dont les groupes de bénévoles peuvent faire mieux que le gouvernement. Le résultat final est tout à l'avantage de la population. C'est par un souci commun du bien-être de leur collectivité que les gens décident de travailler ensemble.